

REGLEMENT RAID FEMIN'AIN

Le règlement est provisoire jusqu'à 15 jours avant la course

EDITION 2024 : Le dimanche 7 juillet 2024 à PONCIN à 10H

ORGANISATEUR

Le RAID FEMIN'AIN est une association loi 1901 dont le siège se situe Chez Ludivine FAVIER-99 rue du four-Leymiat-01450 PONCIN. La présente association est affiliée à la l'UFOLEP Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique sous le N° 001303004 et se conforme aux règles techniques et de sécurité de la fédération délégataire. Elle est couverte en terme d'assurance selon la couverture SMACL Assurances C2021-6464.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS

L'épreuve est ouverte à toute personne de sexe féminin (y compris les personnes qui sont dans l'année de leur 16 ans) ayant fait parvenir l'ensemble des pièces obligatoires comme noté ci-après. L'inscription se fait obligatoirement en ligne, via le site internet www.raidfeminain.fr, elle est validée par l'organisation dès lors que le dossier est complet : acceptation du Règlement et des conditions de course - certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisports en compétition de moins d'un an ou licence ufolep ou licence FFTRI compétition - règlement du coût de l'inscription de 45€ par équipe. Un chèque de caution de 30€ sera demandé à l'équipe pour la location du doigt électronique de chronométrage, servant cet effet. En cas de perte du doigt, le chèque ne sera pas restitué à l'équipe. L'inscription est limitée aux 100 premières équipes dont les dossiers sont complets. Il ne sera pas possible de s'inscrire si le certificat médical n'est pas joint. Le désistement de l'un des membres de l'équipe n'annule pas l'inscription. L'équipier peut être remplacé pour former un nouveau binôme dès lors que le nouveau membre aura fourni son certificat médical. Une fiche du déroulement de l'épreuve sera envoyée par mail à toutes les participantes 1 semaine avant le jour de l'épreuve.

EPREUVES et FORMAT DE LA MANIFESTATION

Le parcours d'une distance de 30 km au total environ se fera en alternant la course d'orientation, le VTT, la course à pied agrémenté d'épreuves surprises. Les épreuves n'exigent pas de niveau expérimenté, toutefois il est conseillé de pratiquer une activité sportive régulière. Les concurrentes sont en autonomie pour leur matériel personnel. La course se fait par équipe de 2 féminines qui devront rester groupées tout au long de l'épreuve. Les participantes attestent savoir nager 50 m avec un gilet de sauvetage. Les dossards doivent être visibles sur le buste, une des équipières doit porter son dossard au-dessus de son gilet et les plaques de VTT doivent être accrochées sur le devant du vélo. Le port du casque est obligatoire sur l'épreuve de VTT. Les coureuses doivent se conformer au code de la route et seront les seules responsables d'un éventuel manquement aux règles ; Les carrefours seront sécurisés par des signaleurs. Toute progression sans le matériel obligatoire peut faire l'objet d'une sanction. Chaque concurrente doit être couverte par une assurance personnelle au titre des dommages corporels (individuel accident) et d'une assurance responsabilité civile. Les concurrentes doivent partir, arriver ensemble et rester à une distance proche tout au long du parcours.

DEPART, ARRIVEE, PARC INTERMEDIAIRE

Avant le départ les organisateurs ont prévu un briefing d'avant-course pour expliquer le déroulement du parcours. Les participantes devront suivre un balisage mis en place par l'organisation. Pour les courses d'orientation village et nature, des cartes d'orientation seront distribuées aux participantes. Les horaires sont précisés quelques semaines avant le raid. Un ou plusieurs parcs VTT intermédiaires peuvent être prévus selon les parcours mis en place.

PORTES HORAIRES ET PENALITES

Des portes horaires peuvent être mises en place. Elles sont précisées quelques semaines avant le jour du raid. Si certaines balises n'ont pas été poinçonnées, l'organisation met en place selon le parcours en vigueur des pénalités qui seront précisées avant le départ.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Les coureuses sont seules responsables de la conformité de leur matériel et de leurs protections individuelles. Les coureuses doivent posséder le matériel obligatoire : Par participante : Une boussole, un sifflet, 0,5 l d'eau minimum et quelques vivres de course, un VTT, un casque de VTT homologué et aux normes CE, un sac à dos et 4 épingles à nourrice. Par équipe : Du matériel de réparation (pompe, chambre à air, rustines), un téléphone portable, une couverture de survie. Tout système de traction entre les coureuses est toléré mais pas conseillé pour ce type de Raid, le système de traction doit être largable à tout moment et doit être enlevé dans les descentes.

SECURITE

Un médecin et une équipe de secouristes sont présents sur l'épreuve et répartis sur le parcours. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une épreuve ou un événement en cas de force majeure. Les organisateurs ne peuvent pas être tenus responsables en cas de vol, de bris ou de perte de matériel ou d'affaires personnelles. Des contrôles seront mis en place au long du parcours afin de vérifier si les consignes de sécurité sont respectées.

ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre pas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'il le souhaite une police d'assurance de ce type. Les non licenciées FFTRI ou UFOLEP doivent souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).

ANNULATION et REMBOURSEMENT

Tout abandon ou tout accident doit être signalé à l'organisation (signaleur, point de ravitaillement ou poste de sécurité) En cas d'annulation aucun remboursement ne sera effectué. Les inscrites seront remboursées en cas d'annulation de l'épreuve à cause de pandémie.

DROIT A L'IMAGE

Les participantes autorisent les organisateurs, partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elles pourraient apparaître, ainsi que les documents promotionnels et/ou publicitaires.

CLASSEMENT et CHRONOMETRAGE

Les concurrentes seront munis d'un doigt électronique soit personnel soit prêté par l'organisation (contre un chèque de caution). Ce doigt servira à valider les balises à chercher en course d'orientation. Il permettra également l'enregistrement des passages intermédiaires pour le calcul des différentes sections. Il est prévu un classement sans catégorie, toutefois l'organisation peut prévoir de récompenser des équipes particulières (équipe la plus jeune, la plus loin, la plus près...)

CHARTE DE L'ECO-COUREUSE

L'éco-coureuse respecte la faune et la flore et réalise le parcours en suivant les balises de signalisation mises en place.

L'éco-coureuse s'interdit de jeter ses déchets n'importe où dans la nature et utilise les zones prévues.

L'éco-coureuse privilégie le covoiturage lors de son déplacement à l'événement.

DOPAGE

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu sur le site du départ ou sur le site de l'arrivée. En cas de contrôle positif, les participantes seront déclassées et exclues du RAID.

SECURITE SANITAIRE

L'association suit le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid 19. L'Association suit le guide de référence de l'UFOLEP.

C.N.I.L

« Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs ».